

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION ENTRE L'ÉTAT ET LA CANSSM 2022-2024

SYNTHÈSE





SYNTHÈSE

La convention d'objectifs et de gestion (COG) fixe les engagements réciproques souscrits entre l'État et la CANSSM (Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines), gestionnaire de l'offre de santé Filieris.

Elle donne de la visibilité sur les moyens alloués par l'État à Filieris pour accomplir sa mission d'opérateur de santé et précise ses objectifs en matière d'amélioration de ses résultats et d'efficience.

Elle vise également à garantir la bonne exécution des mandats de gestion sur ses missions historiques de gestionnaire du régime minier.

La 5^{ème} COG de la CANSSM porte sur la période 2022-2024.

Elle a été approuvée par le conseil d'administration le 16 décembre 2021 et signée par les ministres le 2 février 2022.

L'intégralité de la convention d'objectifs et de gestion 2022-2024 de la CANSSM est disponible sur www.secumines.org.

Ce document en présente une synthèse non exhaustive. Seul le document complet fait foi.



SOMMAIRE



6
LES GRANDS
ENJEUX



8
L'AVENIR
DE FILIERIS



9
LE PROJET
DE SANTÉ



10
LE DÉVELOPPEMENT
ET L'ADAPTATION
DE L'OFFRE DE SANTÉ



12
UN OPÉRATEUR
EFFICIENT



13
LE PROJET
SOCIAL



14
LES MISSIONS
DÉLÉGUÉES

LES GRANDS ENJEUX

SE TRANSFORMER POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

La Convention d'objectifs et de gestion 2022-2024 a pour objectif essentiel la poursuite de la transformation engagée depuis plusieurs années. Elle se veut utile et pragmatique, en phase avec les mouvements qui traversent notre société. Elle vise à préparer l'avenir pour garantir la pérennité de l'offre de santé Filiaris, dans le respect des valeurs du régime minier.



Crise sanitaire, nouvelles technologies, transition écologique, responsabilité sociétale : Filiaris s'adapte en continu aux évolutions qui traversent notre société. »

Poursuivre la modernisation et l'efficience de l'offre de santé Filiaris

L'offre de santé Filiaris dispose aujourd'hui d'une utilité reconnue et d'atouts importants pour les populations des territoires, souvent fragiles en matière d'offre médicale, dans lesquels elle est implantée.

Recomposition de l'offre, modernisation des structures, programmes de prévention, prise en charge des personnes âgées en établissement comme au domicile : autant d'aspects sur lesquels Filiaris a conduit des adaptations importantes pour mieux répondre aux besoins.

Cette dynamique sera maintenue sur les prochaines années avec pour fil conducteur un projet de santé actualisé, centré sur le patient, le résident et l'utilisateur, tout en veillant à l'équilibre financier.

Sur ce dernier point, les projets visant à optimiser le fonctionnement du groupe seront poursuivis de même que les efforts qui ont déjà permis d'améliorer ses résultats financiers.

Préparer l'avenir

Forte des résultats obtenus ces dernières années et consciente du caractère indispensable de son offre de santé Filiaris, la CANSSM prépare l'avenir.

Cette COG pose ainsi le cadre d'une réflexion sur la stratégie à plus long terme pour le régime minier et la pérennisation de son offre de santé.

Il s'agit également d'offrir un avenir professionnel pérenne aux salariés. Dans ce contexte, un rapprochement avec la CNAM sera étudié.



Garantir le respect des principes et des valeurs du régime minier

La CANSSM est garante de l'intégrité de la protection sociale des anciens mineurs et de leurs familles. Si depuis plusieurs années, du fait de la diminution du nombre d'affiliés, la gestion de la protection sociale des mines a été déléguée à des opérateurs - la CNAM - la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et l'ANGDM, la CANSSM reste attentive au maintien de la qualité de service et des droits de ses affiliés.

S'inscrire dans les enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain

Crise sanitaire, nouvelles technologies, transition écologique, responsabilité sociétale : Filieris s'adapte en continu aux évolutions qui traversent notre société.

- Les enseignements de la crise sanitaire : cette dernière a mis en évidence la nécessité d'une adaptation rapide des organisations pour répondre à une situation inédite. Des priorités d'évolution ont été identifiées telles que le développement de la e-santé, l'adaptation des processus achats ou encore le renforcement des outils de communication.
- La transition numérique : Filieris souhaite développer les outils qui répondent aux nouvelles attentes des patients et usagers et facilitent le travail des équipes (téléconsultation, services en ligne...).
- La transition écologique : Filieris poursuivra ses efforts en matière de préservation de l'environnement par la réduction de son empreinte carbone, qu'il s'agisse de la consommation énergétique de ses bâtiments, du développement d'une flotte automobile propre, ou encore de la gestion des déchets.
- La responsabilité sociétale : le positionnement de Filieris en matière de RSE sera renforcé, ainsi que la sensibilisation de ses personnels. Cette démarche s'inscrira dans le cadre du référentiel RSO de l'UCANSS. Elle irrigue l'ensemble des actions envisagées dans chacun des domaines et constitue l'un des fils conducteurs de la COG 2022-2024.

L'AVENIR DE FILIERIS

Cette COG pose le cadre de travail d'une réflexion qui sera conduite avec les fédérations de mineurs sur l'évolution de Filieris. L'enjeu : définir les orientations stratégiques de Filieris afin de conforter l'offre de soins tout en apportant la garantie du maintien du régime de sécurité sociale des mineurs jusqu'au dernier ayant droit.

À ce titre, un rapprochement de Filieris avec la CNAM sera étudié.

Ce rapprochement doit garantir :

- la pérennité des structures de soins de Filieris, appellation qui sera conservée ;
- la qualité du service rendu aux affiliés miniers ;
- les conditions de gouvernance pour les fédérations de mineurs et des représentants du régime minier ;
- les droits et les engagements pris pour les personnels.

Les étapes

Les travaux débiteront en 2022 par un état de lieux et l'élaboration du schéma d'organisation cible.

Les années 2023 et 2024 seront consacrées à la mise au point des actions à mener compte tenu des décisions qui seront prises.

L'année 2025 servira à s'assurer de la bonne mise en place du rapprochement avec la CNAM.

La mise en perspective des actions principales de la construction du rapprochement sera recherchée en vue de pouvoir converger avec la future convention d'objectifs et de gestion de la CNAM à l'horizon de 2027.

L'organisation des travaux

Les travaux seront conduits sous l'égide d'un comité de pilotage général associant représentants de l'État, du régime minier et de la CNAM.

Un comité de pilotage technique associant la CANSSM et la CNAM mènera le projet d'élaboration du schéma d'organisation cible.

LE PROJET DE SANTÉ

ASSURER DES SOINS DE QUALITÉ ET UNE PRISE EN CHARGE ATTENTIVE À TOUS

Prenant appui sur les valeurs héritées du régime minier, le projet de santé de Filieris renforce les bonnes pratiques et tire parti des enseignements issus de la crise sanitaire. L'enjeu : assurer la meilleure qualité des soins et une prise en charge répondant aux attentes et besoins des populations, en particulier les plus fragiles.

En action :

- Proposer le meilleur niveau de qualité pour toutes les structures : poursuite de la démarche qualité engagée ; certification des professionnels de santé, mesure de la satisfaction des patients et usagers.
- Mettre en œuvre un nouveau plan national de prévention-promotion de la santé.
- Étendre la prise en charge des fragilités. Le modèle « Repérer - Évaluer - Orienter - Accompagner », mis en œuvre sur la fragilité des aînés en risque de perte d'autonomie, sera étendu aux autres aspects de la fragilité, en particulier sur les addictions, la santé mentale et les violences intra-familiales.
- Faciliter les parcours patients par le déploiement d'outils numériques : outre la téléconsultation et la prise de rendez-vous en ligne, de nouveaux services viendront faciliter les parcours patients et résidents : préparation d'une consultation ou d'une admission en Ehpad, facturation, suivi...
- Développer la e-santé, via les activités de téléconsultation, la télé-expertise, le suivi des malades chroniques et le télésoin par les infirmiers et pharmaciens.

FOCUS : RENFORCER LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Filieris, comme tous les autres acteurs du domaine de la santé, est confronté aux importantes difficultés de recrutement, en particulier de médecins généralistes, liées à une démographie médicale qui s'érode.

D'autres catégories de professionnels de santé sont également concernées (masseurs-kinésithérapeutes en établissements par exemple), de même que le secteur de l'aide à domicile (aides à domicile, auxiliaires de vie sociale).

Une action ambitieuse en matière de politique de recrutement a donc été engagée (promotion et développement de la maîtrise de stage, présence dans les congrès, présence sur les réseaux sociaux...).

Elle sera poursuivie et amplifiée, en visant à attirer et fidéliser les professionnels, en veillant à proposer des conditions d'exercice agréables et innovantes telles que le temps partagé.



Un rapprochement de Filieris avec la CNAM sera étudié pour notamment garantir la pérennité des structures de soins de Filieris. »

LE DÉVELOPPEMENT ET L'ADAPTATION DE L'OFFRE DE SANTÉ

PERMETTRE À CHAQUE PATIENT D'ACCÉDER FACILEMENT AUX SOINS

L'offre de santé Filieris est au cœur des enjeux actuels et à venir du système de soins : accès aux soins, lutte contre les déserts médicaux, exercice coordonné des professionnels, recherche de solutions innovantes dans les prises en charge, en particulier celle des aînés.

Conformément à son projet de santé, Filieris sera particulièrement attentif à la mise en place des adaptations permettant de répondre à ces enjeux nationaux.

Déclinées en fonction du contexte de chaque territoire, ces adaptations de l'offre de santé se feront en lien avec les acteurs des secteurs d'implantation (ARS, conseils départementaux, collectivités locales).

En action :

→ **Étendre les partenariats territoriaux et s'inscrire dans les dispositifs de coopération** : projets régionaux de santé (PRS), communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), dispositif d'accès aux soins non programmés (SAS).

→ **Développer les activités ambulatoires des établissements de santé** : hospitalisation de jour, équipes mobiles, hospitalisation à domicile, recours à la télé-expertise.

→ **Poursuivre la modernisation des établissements de santé, Ehpad et résidences autonomie**, pour offrir aux résidents des conditions d'accueil modernisées et adaptées à leurs attentes, notamment par la création de chambres individuelles et aux personnels de meilleures conditions de travail. La réforme du secteur des soins de suite et de réadaptation sera mise en œuvre.

«
Filieris, acteur
de la lutte contre
les déserts
médicaux et
les inégalités
d'accès aux
soins »



→ **Adapter et développer les centres de santé** : l'offre sera adaptée là où existent des lacunes dans le maillage de proximité. Les implantations des centres de santé se feront principalement dans des zones classées prioritaires, tout en veillant à l'équilibre économique de chaque projet. Le développement privilégiera les partenariats avec les collectivités territoriales. Le regroupement au sein de structures de taille plus importante, modèle promu par l'accord national des centres de santé, sera privilégié. Ces regroupements permettent de proposer une offre pluriprofessionnelle, de favoriser le travail en équipe et de mutualiser les coûts. C'est notamment le cas pour les fauteuils dentaires.

→ **Poursuivre l'adaptation des autres activités** : fermeture progressive ou recherche de solutions alternatives pour l'activité d'optique, poursuite de la fermeture progressive des pharmacies d'officine, mise en place du Groupement de coopération sanitaire (GCS) « Sambre Hainaut Artois Biologie » - SHAB porteur du laboratoire de biologie médicale commun et territorial, développement de l'activité de vente et location de matériel médical.

POUR SUIVRE L'AMÉLIORATION DES RÉSULTATS

En quelques années, grâce aux efforts engagés collectivement, la situation financière de l'offre de santé Filieris s'est nettement améliorée.

Toutefois, pour garantir la pérennité de Filieris, les résultats devront être améliorés dans tous les secteurs. La trajectoire retenue visera à la poursuite de la réduction des déficits, en particulier sur les centres de santé, et au maintien à l'équilibre des établissements et structures déjà équilibrés.

L'atteinte de cet objectif sera activement recherchée, avec le souci constant de préserver la qualité des prises en charge et les conditions de travail du personnel.

FOCUS : VERS DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA PRISE EN CHARGE DES ÂÎNÉS

Fort de son réseau de services à domicile (SSIAD, SAAD, SPASAD) et d'établissements dédiés à l'accueil des personnes âgées, Filieris s'inscrit dans les orientations fixées par l'Etat pour offrir des solutions innovantes et se positionnera sur les appels à projets des ARS (création ou d'extension des capacités, création de structures...).

En matière de solutions d'hébergement, il s'agit de penser l'« Ehpad de demain », par exemple via l'évolution des Ehpad en centres de ressources ouverts sur l'extérieur, proposant des services et des modalités d'accompagnement adaptés aux nouvelles attentes des usagers.

Jouant sur la complémentarité et la coopération avec les acteurs du territoire, Filieris favorisera par ailleurs le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. Filieris inscrira ses services médico-sociaux dans les réformes en cours et à venir avec notamment la mise en place de « services autonomie ».

UN OPÉRATEUR EFFICIENT

SOUTENIR L'ACTIVITÉ PAR UNE ORGANISATION PERFORMANTE

Le développement de l'offre de santé et l'atteinte des objectifs fixés par la COG impliquent la recherche constante d'une meilleure efficacité. L'enjeu : soutenir l'activité par une organisation agile, efficace et performante, tournée vers la qualité du service rendu aux patients, usagers et affiliés.

En action :

→ **Pérenniser la dynamique de pilotage de la performance à tous les niveaux** : poursuite des dialogues de gestion locaux, régionaux et nationaux, centralisation des données des SI opérationnels dans un entrepôt de données unique pour une vision transversale et intelligente de l'activité.

→ **Poursuivre le projet « ARP »**
(amélioration et robustesse des processus).

→ **Poursuivre les politiques nationales de gestion engagées** : achats, immobilier, communication, responsabilité environnementale.

→ **Conforter la certification des comptes et poursuivre la dématérialisation des opérations comptables et financières** (signature électronique, dématérialisation des mandats, incitation aux paiements par carte bancaire).

→ **Élaborer le nouveau schéma directeur informatique** : il portera notamment sur la consolidation et l'évolution des SI métiers santé, comptables et RH ainsi que sur une adaptation permanente en matière de sécurité des SI dans un contexte de développement des cyberattaques.

LE PROJET SOCIAL

ACCOMPAGNER DES PROFESSIONNELLS ENGAGÉS

Alors même que Filieris s'est déjà profondément transformé ces dernières années, tant dans ses activités que dans son organisation, l'accompagnement des salariés reste un enjeu majeur sur la période à venir. Il s'agit de poursuivre l'adaptation des métiers et des compétences nécessaires au regard des évolutions de l'entreprise, au travers notamment de la démarche de gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP). Fort d'une politique Ressources Humaines attentive à la qualité de vie au travail et soutenue par un dialogue social riche, Filieris veillera à poursuivre les chantiers engagés, pour gagner en efficacité mais aussi développer son attractivité en tant qu'employeur.



Une politique
Ressources
Humaines
attentive à la
qualité de vie au
travail et soutenue
par un dialogue
social riche. »

En action :

- **Poursuivre la transformation de Filieris et le dialogue social** pour rendre l'entreprise performante et attractive, par l'harmonisation et la modernisation de ses dispositifs conventionnels.
- **Accompagner les salariés dans un contexte de changement** : amélioration des processus métiers, développement d'outils numériques, appui aux managers notamment dans le cadre des nouveaux modes de fonctionnement induits par le développement du télétravail, incitation au décloisonnement des métiers par la création d'espaces collaboratifs de travail.
- **Mieux accueillir les personnes en situation de handicap** : réalisation d'un diagnostic de la politique handicap en lien avec l'AGEFIPH et le référent handicap de Filieris et mise en œuvre d'un plan d'actions.
- **Développer la marque employeur** : renforcer l'attractivité de l'entreprise, et fidéliser les salariés par une expérience collaborateur de qualité (tutorat, formation, e-learning, programme d'intrapreneuriat,...).

LES MISSIONS DÉLÉGUÉES

GARANTIR LA QUALITÉ DE SERVICE AUX AFFILIÉS MINIER

Au regard de l'évolution démographique des affiliés miniers, la CANSSM a confié depuis déjà plusieurs années ses activités de gestion du régime de protection sociale des mineurs à des partenaires reconnus.

La CANSSM reste attachée à cette mission dont elle assure le pilotage. Prenant appui sur une relation forte et concertée avec ses partenaires, elle veille à garantir les droits, la continuité et la qualité de service aux affiliés miniers.

En action :

- **Consolider les acquis et assurer le suivi de l'assurance maladie et de l'assurance accidents du travail et maladies professionnelles** dans le cadre du mandat de gestion confié à la CNAM.
- **Poursuivre l'adaptation de la délégation de l'assurance vieillesse** avec la CDC.
- **Conclure une nouvelle convention de coopération avec l'ANGDM (Agence nationale de garantie des droits des mineurs)** pour l'action sanitaire et sociale individuelle et la politique de vacances. Les actions déjà engagées en matière de coordination entre les assistantes de service social et les professionnels de santé Filieris au sein des centres de santé seront confortées.



FILIERIS PRÉSENT DANS 145 VILLES



* Pour les centres de santé, consultations secondaires et annexes.

Filieris
la santé en action

filieris.fr

secumines.org
Sécurité sociale dans les mines

CANSSM - Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines
Siège social : 77, avenue de Ségur - 75714 Paris Cedex 15

